RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

ivernementaux Canada	v				Clauses and Condition ir Clauses et Condition
Title - Sujet SO-FUEL,COMPRESS HEXA	AMINE & NAPHTHA				
Solicitation No N° de l'invita	tion	D	ate		
W8486-140621/B		20	015-06-	15	
Client Reference No N° de re	éférence du client	G	ETS Re	f. No	N° de réf. de SEAG
W8486-140621		P	W-\$\$H	L-632	2-67503
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	ИS	No./N°	VME	
hl632.W8486-140621					
Solicitation Closes	- L'invitation pr	er	nd fir	•	ne Zone
at - à 02:00 PM					seau horaire
on - le 2015-07-27					stern Daylight Saving ne EDT
Delivery Required - Livraison	exigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adress J.L. LeGrow	ser toutes questions à:			3uye i 11632	r ld - ld de l'acheteur
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX			
(819)956-3524 ()			(819)9		
	es et construction:				
Piecis	sé dans les présentes				
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not Cette Demande d'offre à commandes ne	•		natière de	sécurit	é.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 bour Clauses et Conditions

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

•			Voir Partie z pour Ciauses et Conditions
Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code Invoice Address - Adresse de factura	ation
D-1	** See Items **	W8486	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
			101 COLONEL BY DR.
			OTTAWA
			Ontario
			KIAOK2
			קיים ביים ביים ביים ביים ביים ביים ביים

Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2

Document No.W8486-140621/B

See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. See Herein Plant/Usine Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination S U. of I. U. de D. CSg g ģ W8486 Inv. Code Fact. Dest. Code Dest. D - 1 MAXIMUM PER TABLET; 6 TABLETS PER COMPRESSED, HEXAMINE TABLET E. MANUFACTURER'S PART OR DRAWING IYPE 1; LAND ELEMENT; 19.0 GRAMS 4 CASES MINIMUM CALL-UP QUANTITY. SOLID FUEL; COMPRESSED HEXAMINE; PACKAGE; 25 PACKAGES PER CARTON. 9110-21-851-1635 F. MANUFACTURER'S BATCH NUMBER B. SPECIFICATION NUMBER (TYPE, Shelf Life/Batch Managed item NSCM/CAGE - COF/CAGE: 37036 Part No. - N° de la partie: LIST OF MARKINGS REQUIRED: 12-720 OR EQUAL A. PRODUCT DESCRIPTION 3. DATE OF MANUFACTURE GRADE, CLASS) OF ITEM C. NATIO STOCK NUMBER MANUFACTURER OFFERED: Description SHELF LIFE 36 MONTHS D. CONTRACTOR'S NAME PART NUMBER OFFERED: :ONN - NSN RECOCHEM FUEL, Item Article

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2

Document No.W8486-140621/B

Public Works and Government Services Canada

See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. See Herein Plant/Usine Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination S U. of I. U. de D. CS g g ģ W8486 Inv. Code Fact. Dest. Code Dest. D - 1 COMPRESSED, HEXAMINE TABLET E. MANUFACTURER'S PART OR DRAWING QUANTITY: 10; UNIT PACKAGE TYPE: WEIGHT: 3.0 GRAMS; UNIT PACKAGE CASE MINIMUM CALL-UP QUANTITY 9110-21-806-2668 F. MANUFACTURER'S BATCH NUMBER B. SPECIFICATION NUMBER (TYPE, Life/Batch Managed item NSCM/CAGE - COF/CAGE: 37036 Part No. - N° de la partie: LIST OF MARKINGS REQUIRED: TUBE; 25 TUBES PER CASE. 44-500 OR EQUAL A. PRODUCT DESCRIPTION 3. DATE OF MANUFACTURE GRADE, CLASS) OF ITEM C. NATIO STOCK NUMBER MANUFACTURER OFFERED: Description SHELF LIFE 60 MONTHS. D. CONTRACTOR'S NAME PART NUMBER OFFERED: :ONN - NSN RECOCHEM Shelf FUEL, Item Article 9

7	Public Works and Government Services Travaux p Ganada	Travaux publics et Service gouvernementaux Canada	rices ıda			Document No.W8486-140621/B		Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 auses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	m Cle	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/I FOB Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Reg.	Del. Offered Liv. offerte
								.box	- 1
	NSN - NSN	D-1	W8486		CS	€9	\$9	See Herein	
	NAFRINA, FUEL Shelf Life/Batch Managed item		,						
	1								
	SHELF LIFE 36 MONTHS.								
	MEET UN								
	SPECIFICATIONS FOR ALK INANSPORT								
	GENERAL CHARACTERISTICS ITEM								
	DESCRIPTION: PETROLEUM								
	DISTILLATE; 55.0 KPA AT 37.8 DEG								
	FREE FROM								
	INCLUDING LEAD AND OTHER								
	LEVEL 5.0 MG/KG MAX: PETROLEUM								
	[
	CAN/CGSB-Z.Z/-ZUIZ, SULTABLE FOR								
	APPLLANCES; PACKAGED IN AN OBLONG								
	F DOOBLE MEIAL SEALED								
	(FOR USE IN AIR DROPS).			,					.,
	5 CASES MINIMUM CALL-UP QUANTITY			•					
	• .								
	RODUCT DESCRI								
	A;			•					
	C. NATIO STOCK NUMBER D. CONTRACTOR'S NAME								
	E. MANUFACTURER'S PART OR DRAWING								
	NUMBER								

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	cs et Serv taux Cana	ices da			Document No.W8486-140621/B	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 auses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	e Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/F FOB/ Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
7	F. MANUFACTURER'S BATCH NUMBER	ER								
	G. DATE OF MANUFACTURE									
	•									
	MANUFACTURER OFFERED:									
	•									
	PART NUMBER OFFERED:									
	•									
	RECOCHEM									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 37036									
	Part No N° de la partie:									
	44-141 OR EQUAL		•							

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Document No.W8486-140621/B

Part - Partie 1 of - de 2

See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. See Herein Plant/Usine Unit Price/Prix unitaire FOB/FAIV Destination S U. of I. U. de D. DR g g ģ W8486 Inv. Code Fact. Dest. Code Dest. D - 1 PETROLEUM DISTILLATE; 55.0 KPA AT KEEP AWAY FROM FIRE, SPARKS AND THE FOLLOWING CAUTIONARY MARKING PETROLEUM CAN/CGSB-2.27-2012 SUITABLE FOR PRESSURE; FREE FROM IMPURITIES Shelf Life/Batch Managed item ANTI-KNOCK COMPOUNDS; SULPHUR - AVOID CONTACT WITH SKIN AND DISTILLATE DESIGNATED NAPHTHA USE IN CATALYTIC AND PRESSURE POWERFUL OXIDIZING MATERIALS NSCM/CAGE - COF/CAGE: 37036 APPLIANCES:205.0 LITER DRUM. Part No. - N° de la partie: SHALL APPEAR ON THE DRUMS: INCLUDING LEAD AND OTHER AVOID BREATHING VAPORS - DO NOT TAKE INTERNALLY KEEP CONTAINER CLOSED 37.8 DEG C REID VAPOR MANUFACTURER OFFERED: Description LEVEL 5.0 MG/KG MAX: KEEP IN COOL PLACE SHELF LIFE 36 MONTHS PART NUMBER OFFERED: NAPHTHA, FUEL TYPE 1, MEETS RECOCHEM Item Article ∞

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses of Conditions Document No.W8486-140621/B Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

ltem Article Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req	Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte
דייויטנו מט מכע עט	-						

Public Works and Government Services Canada

 ∞

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140621/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140621

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl632W8486-140621

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl632

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc

Id de l'acheteur - Buyer ID h1632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier h1632.W8486-140621

TABLE DES MATIÈRES 1.1 1.2 1.3 PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS......3 21 2.2 2.3 2.4 PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES......4 32 4.2 PARTIE 6 A – OFFRE À COMMANDES8 6.2 6.3 6.5 6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS9 6.7 LIVRAISONS À EFFECTUER EN DEHORS D'UNE ZPRTG......9 INSTRUMENT DE COMMANDE9 6.8 LIMITATION FINANCIÈRE.......9 6.10 6.11 6 12 PARTIE 6 B - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT11 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID h1632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations: comprend les attestations à fournir; et
Partie 6A	contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
Partie 6B	contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, les spécifications pour les chariots, les emplacements – Sites de livraison, les besoins annuels approximatifs prévus, le formulaire de rapport de remplissage pour chariot et le Barème de prix.

commande subséquente à l'offre à commandes.

1.2 Sommaire

Pour fournir Hexamine et Naphte doit être livré à diverses Bases des forces canadiennes la grandeur du Canada. Les Livraisons se feront au fur et à mesure des besoins pour la période de 18 mois à compter de la date d'émission de l'offre àcommandes.

1.2.1 Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007 des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section 4.21 du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.

1.2.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et l'accord Canada-Chili de libre-échange, l'accord Canada-Pérou de libre-échange, l'accord Canada-Colombie de libre-échange.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1632 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID h1632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Les prix doivent figurer dans l'annexe F 'Barème de prix' seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.1.1 Offre technique

Les soumissionnaires doivent soumette une (1) copie de la demande de soumission dans son intégralité, dûment remplie et signée.

3.1.1.1 Produits équivalents

- Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - (a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou:
 - (b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

3.1.2 Offre financière

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621 ld de l'acheteur - Buyer ID $h1632 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.3 Paiement par carte de crédit

Le Canad	a demande que les offrants complètent l'une des suivantes :
a) ()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
	Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :
	VISA
	MasterCard

b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.4 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.2 Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID h1632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionaire doit indiquer clairement le numéro de pièce et le fabricant (COF/CAGE) offert à chaque article énumérés dans les "détails de l'article"; et
- b) Si des produits équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit indiquer le numéro de pièce et le fabricant (COF/CAGE), présenter les documents et l'informations tel que décrit dans la partie 3, clause produits équivalents.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financière obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit offrir un prix unitaire ferme en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert; et
- b) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement.

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un offre à commandes se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621 Id de l'acheteur - Buyer ID h1632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID h1632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621

PARTIE 6 A - OFFRE À COMMANDES

6.1 Besoin

Pour fournir Hexamine et Naphte doit être livré à diverses Bases des forces canadiennes la grandeur du Canada. Les Livraisons se feront au fur et à mesure des besoins pour la période de 18 mois à compter de la date d'émission de l'offre àcommandes.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.3 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

- a) Le rapport doit préciser ce qui suit :
- b) Date de la commande;
- c) Adresse du destinataire;
- d) Quantité commandée;
- e) Valeur totale (incluant les taxes applicables)

Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les six (6) mois au responsable de l'offre à commandes à partir de la date d'émission de celle-ci.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquents à commandes pourront être passées être rendus pour la période de 18 mois à compter de la date d'émission de l'offre ă commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

J.L. LeGrow

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID h1632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621

Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux et de la gestion de l'approvisionnement

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

Portage III, 7A2, 11 rue Laurier, Gatineau, QC K1A 0S5 Téléphone : (819) 956-3524 Télécopieur : (819) 956-5227

Courriel Joe.Legrow@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:		
No de téléphone:		
No de télécopieur:		
Courriel:		

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Diverses Bases des forces canadiennes la grandeur du Canada.

6.7 Livraisons à effectuer en dehors d'une ZPRTG

L'offre à commandes ne doit pas être utilisée pour les livraisons à effectuer dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale. Toutes les livraisons à effectuer dans cette région doivent être soumises au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour être traitées distinctement.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942*, *Commande subséquente à une offre à commandes*.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25 000,00\$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 140 000,00\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux (2) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment,

N° de l'invitation - Solicitation No. W8486-140621/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W8486-140621

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID hl632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier hl632.W8486-140621

l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-11-27);
- e) l'offre de l'offrant en date du _____, clarifiée le _____ ou telle que modifiée le _____.

6.12 Attestations - Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID h1632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1632.W8486-140621

PARTIE 6 B - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25) Conditions générales - biens ou services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison devra se faire dans un délai de ____ jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

L'offrant sera payé des prix unitaires fermes dans les fonds canadiens, DDP destination, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, droits de douane et taxes d'accise applicables inclus.

4.2 Limitation de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.3 Modalité de paiement

Le paiement pour les travaux réalisés est fait par le Canada après la livraison, l'inspection et l'acceptation des travaux, sur présentation de factures et d'autres pièces justificatives exigées par le Canada.

4.4 Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUASectionDateH1001CPaiements multiples2008-05-12

5. Instructions pour la facturation

- 1. L'offerant doit soumettre ses factures sur son propre formulaire et doit inclure les renseignement suivants:
 - a) le numéro de série de l'offre à commandes;
 - b) le nome de l'utilisateur désigné et, s'il y a lieu, le numéro du document de commande;
 - c) la destination (destinataire);
 - d) le numéro d'identification, la quantité et le prix unitaire du produit;
 - e) taxes et prélèvements selon le cas, inscrits séparément.
- 2. a) Envoyer l'original et une (1) copie au destinataire approprié,
 - b) une (1) copie au:

Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux

N° de l'invitation - Solicitation No. W8486-140621/A N° de réf. du client - Client Ref. No.

W8486-140621

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID hl632 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier hl632.W8486-140621

Division des producits pétroliers et des produits de construction. SACGA 7A2, Place du Portage, Phase III

11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Attention: J.L. LeGrow, HL Division

Un paiement sera effectué qu'à la réception de factures satisfaisantes auxquelles les documents de sorties spécifiés et (ou) les autres documents demandés dans le présent contrat, sont à

3. Les factures ne doivent pas être soumises avant la livraison.

6. Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2014-06-26
D5545C	ISO 9001:2000 Systèmes de management de la qualité -	2010-08-16

Exigences (CAQ C)

7. Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 5, 6, 7 et 8 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale

8. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

9. Quantité

Les quantités fournis ne doivent pas dépasser celles qui sont précisées sur la commande subséquente à une offre permanente, à l'exception du surplus nécessaire pour remplir à pleine capacité la dernière caisse. Les livraisons partielles ou incomplètes ne seront pas acceptées, à moins que le Utilisateurs désignés n'y ait consentie.

10. Instructions d'expédition - livraison à destination

- 1. Les biens doivent être expédiés au point de destination que par l'appel-up le document 942, Rendu droits acquittés (DDP), destination d'utilisateurs désignés, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- 2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane.
- Frais de transport pour des conditions pressantes dans un délai de 72 heures Les frais de transport doivent être payés d'avance par l'entrepreneur et doivent être inscrits séparément sur la facture, avec, à l'appui, une copie certifiée de la facture de transport acquittée. Offeror must use most economical means of transportation.